

**Dénomination :** 2 C FINANCE  
**n° de gestion :** 1994B02995  
**n° d'identification :** 398 425 033  
**n° de dépôt :** A2012/011040  
**Date du dépôt :** 02/05/2012  
**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire



4135621



4135621

**2 C FINANCE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 38 113 euros**  
**Siège social : 5 Allée des droits de l'Homme - ZAC du Chêne, 69500 Bron**  
**398 425 033 RCS Lyon**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 21 MARS 2012**

L'an DEUX MILLE DOUZE,  
Le vingt et un mars,  
A 18 heures,

Les associés de la société 2 C FINANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 5 Allée des droits de l'Homme - ZAC du Chêne 69500 Bron, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Richard Sebag, en sa qualité de Président de la Société.

Philippe Lanoir est désigné comme secrétaire.

La société FIDAUDIT FRANCE, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2.500 sur les 2.500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Richard Sebag de son mandat de Président avec effet au 31 mars 2012, nomme en qualité de nouveau Président, à compter de cette même date et pour une durée illimitée :

Monsieur Stéphane Sebag  
né le 3 août 1974 à Lyon (3<sup>ème</sup>)  
de nationalité française  
demeurant 58 rue du Professeur Paul Sisley 69008 Lyon.

Monsieur Stéphane Sebag a déclaré par avance accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Stéphane Sebag ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Monsieur Richard Sebag

